

RELEVE DE SITUATION INDIVIDUELLE

Synthèse de vos droits, connus au 12/07/2016, dans vos régimes de retraite légalement obligatoires

LAURENT BERGER 1 63 10 72 181 385

RETRAITE DE BASE						
Régimes - dernière année connue*	Nombre de trimestres					
Salarié du régime général de sécurité sociale (CNAV) - 1989	16					
Fonctionnaire de l'Etat (Service des retraites de l'Etat) - 2015	116 trimestres 76 jours					
Durée d'assurance totale retenue[*] 125 trimestres 76 jours						
[*] Vous avez relevé de plusieurs régimes de base de 1988 à 1989. Vous ne pouvez pas valider plus de quatre trimestres par an pour chacune de ces années. Le total indiqué tient compte de cette règle.						

RETRAITE COMPLEMENTAIRE							
Régimes - dernière année connue* Nombre de points							
Salarié du secteur privé (ARRCO) - 1985	4,65						
Agent non titulaire de l'Etat et des collectivités publiques (IRCANTEC) - 1990	363						
Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP) - 2015	2 431						

Les valeurs de point diffèrent selon les régimes. Elles vous sont précisées dans les pages propres à ces régimes.

Attention : toute retraite de base prise depuis le 1er janvier 2015 empêche l'acquisition de nouveaux droits à la retraite en cas de poursuite ou de reprise de toute activité.

Vous trouverez le détail de vos droits par organisme de retraite dans les pages suivantes.

* Si vos droits les plus récents ne figurent pas sur ce document, ils seront enregistrés prochainement par vos régimes.

Les régimes de base tiennent compte de la durée d'assurance. Vous êtes né en 1963. Pour obtenir votre retraite au taux plein, il vous faut 168 trimestres. Ce nombre dépend de votre année de naissance et non de votre année de départ.

Le nombre de trimestres nécessaires peut être différent pour certains régimes spéciaux.

Dans les régimes en points, principalement les régimes complémentaires, le versement des cotisations donne droit, chaque année, à l'attribution de points. La retraite sera égale au nombre de points multiplié par la valeur du point.

Régime général de la Sécurité sociale Tél.: 39 60 (poste fixe) 09 71 10 39 60 (étranger/box/mobiles) Prix d'un appel local www.lassuranceretraite.fr



RETRAITE DE BASE DES SALARIES DU REGIME GENERAL DE SECURITE SOCIALE

LAURENT BERGER 1 63 10 72 181 385

A ź	Période Début Fin		Franksissa saarata da la a faia da		
Année			- Employeur ou nature de la période	Salaire annuel (*)	Trimestres
1982	/	/	Activité salariée	8 838 FRF	2
1983	/	/	Hopital le Mans 10 343 FRF		2
1984	/	/	Hopital le Mans 5 364 FRF		1
1985	/	/	Employeurs multiples	5 845 FRF	1
1986	/	/	Employeurs multiples	8 439 FRF	1
1987	/	/	Employeurs multiples	6 099 FRF	1
1988	/	/	Amicale des Agents de la Ville du Mans	562 FRF	4
1900	/	/	Commune du Mans	33 964 FRF	4
1989 / / Employeurs multiples		Employeurs multiples	139 005 FRF	4	
Total trimestres régime général					

Informations complémentaires

Seules sont mentionnées les données relatives à votre carrière, d'autres éléments pourront être pris en compte au moment de la retraite.

Il s'agit notamment des périodes à l'étranger, des situations de chômage non indemnisé, du congé parental, des majorations de durée d'assurance pour enfant.

Des majorations de trimestres pour enfant sont accordées aux assuré(e)s qui ont cotisé à l'assurance vieillesse du régime général. Pour connaître les conditions d'attribution de ces majorations ainsi que les démarches à effectuer, consultez le site www.lassuranceretraite.fr.

Si certaines périodes d'activité ou autres ne sont pas reportées, contactez-nous.

(*) Les salaires reportés à votre compte correspondent aux salaires soumis à cotisations dans la limite du plafond de la Sécurité sociale. Dans certains cas (plusieurs employeurs, prise en compte de congés payés...), les salaires peuvent dépasser ce plafond. Toutefois, les salaires perçus à compter de 2005 seront ramenés au plafond annuel de la Sécurité sociale au moment de l'étude de vos droits à la retraite.

KLESIA Service Global aux Actifs 1-13 RUE DENISE BUISSON 93554 MONTREUIL CEDEX

TEL: 0969 36 22 22 Site: klesia.fr

Email: info.retraite@klesia.fr



RETRAITE COMPLEMENTAIRE DES SALARIES DU SECTEUR PRIVE

LAURENT BERGER 1 63 10 72 181 385

Année	Période			Activité ou nature de la période	
Annee	Début	Fin		Activité ou nature de la periode	
1985	14/06	12/07	SIMMONDS		4,65
TOTAL DES POINTS					4,65

La valeur annuelle du point Arrco au 01 avril 2015 est de : 1,25130 euro.

Informations complémentaires

Seules sont mentionnées les données relatives à votre carrière, d'autres éléments pourront être pris en compte au moment de la retraite.

Si vous constatez que certaines périodes de votre carrière n'apparaissent pas, nous vous invitons à prendre contact au numéro indiqué en haut à gauche de cette page.

Internet: www.ircantec.fr

Téléphone: 02 41 05 25 25



RETRAITE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS NON TITULAIRES DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES PUBLIQUES ET DES ELUS LOCAUX

LAURENT BERGER 1 63 10 72 181 385

N° BCR: 02EAR590

Année	Période Employeur ou nature de la périod Début Fin				Points *
Aimee			Employeur ou nature de la periode	euros (1)	Folints
1985	30/04	07/06	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA SARTHE	186	4
	01/01	28/02	COMMUNE LE MANS	261	5
1986	24/04	02/07	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA SARTHE	179	3
	01/05	31/07	UNIVERSITE DU MANS	846	16
1987	23/04	10/06	DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA SARTHE	280	5
1988	01/10	30/12	UNIVERSITE ACADEMIE DU MAINE	2 696	49
1989	01/01	30/12	UNIVERSITE ACADEMIE DU MAINE	11 882	267
1990	01/07	30/07	UNIVERSITE DU MANS	659	14
TOTAL DES POINTS IRCANTEC					

⁽¹⁾ Part de votre salaire ayant servi au calcul des cotisations et des points (pour plus d'informations consulter le site Internet du régime www.ircantec.fr)

Informations complémentaires

Seules sont mentionnées les données relatives à votre carrière, d'autres éléments pourront être pris en compte au moment de la retraite.

^{*} Valeur du point IRCANTEC au 01/10/2015 = 0,47507 euros

Service des retraites de l'Etat Droit à l'information retraite 10 bd Gaston Doumergue 44964 NANTES CEDEX 9

Tél: 02 40 08 87 65

inforetraite@dgfip.finances.gouv.fr

retraitesdeletat.gouv.fr



PENSION DES FONCTIONNAIRES DE L'ETAT, DES MILITAIRES ET DES MAGISTRATS

LAURENT BERGER 1 63 10 72 181 385

Année -	Période		Période Employeur et nature de la période	Taux d'activité	Durée en liquidation (1)		Durée d'assurance (2)	
	Début	Fin		dactivite	т т	J	т	J
1982	01/07	05/09	Services valides	100/100	0	65	0	65
1983	01/07	08/09	Services valides	100/100	0	68	0	68
1984	01/08	02/09	Services valides	100/100	0	32	0	32
1986	01/08	31/12	Service national	100/100	1	60	1	60
4007	01/01	01/07	Service national	100/100		0.4		0.4
1987	01/09	30/09	Services valides	100/100	2	31	2	31
1988	01/04	31/12	Services valides	100/100	3	0	3	0
1989	01/01	31/12	Services valides	100/100	4	0	4	0
1990	01/01	31/12	Services valides	100/100	4	0	4	0
1991	01/01	31/12	Services valides	100/100	4	0	4	0
1000	01/01	30/09	Services valides	100/100	4		4	
1992	01/10	31/12	Activité	100/100	4	0	4	0
4000	01/01	30/09	Activité	100/100	4	0	4	
1993	01/10	31/12	Activité	100/100	4	0	4	0
1994	01/01	31/12	Activité	100/100	4	0	4	0
1995	01/01	31/12	Activité	100/100	4	0	4	0
1996	01/01	31/12	Activité	100/100	4	0	4	0
1997	01/01	31/12	Activité	100/100	4	0	4	0
1998	01/01	31/12	Activité	100/100	4	0	4	0
1999	01/01	31/12	Activité	100/100	4	0	4	0
2000	01/01	31/12	Activité	100/100	4	0	4	0
2001	01/01	31/12	Activité	100/100	4	0	4	0
2002	01/01	31/12	Activité	100/100	4	0	4	0
2003	01/01	31/12	Activité	100/100	4	0	4	0
2004	01/01	31/12	Activité	100/100	4	0	4	0
2005	01/01	31/12	Activité	100/100	4	0	4	0
2006	01/01	31/12	Activité	100/100	4	0	4	0
2007	01/01	31/12	Activité	100/100	4	0	4	0
2008	01/01	31/12	Activité	100/100	4	0	4	0
2009	01/01	31/12	Activité	100/100	4	0	4	0
2010	01/01	31/12	Activité	100/100	4	4 0		0
2011	01/01	31/12	Activité	100/100	4 0		4	0
2012	01/01	31/12	Activité	100/100	4	0	4	0
2013	01/01	31/12	Activité	100/100	4	0	4	0
2014	01/01	31/12	Activité	100/100	4	0	4	0

.../...

Service des retraites de l'Etat Droit à l'information retraite 10 bd Gaston Doumergue 44964 NANTES CEDEX 9

Tél: 02 40 08 87 65

inforetraite@dgfip.finances.gouv.fr

retraitesdeletat.gouv.fr



PENSION DES FONCTIONNAIRES DE L'ETAT, DES MILITAIRES ET DES MAGISTRATS

LAURENT BERGER 1 63 10 72 181 385

Année	Péri	ode	Employeur et nature de la période	Taux		ée ation (1)	Dur d'assur	ée ance (2)
Ailliee	Début	Fin	Employed et flature de la periode	d'activité	T	ation (1)	T	1
						9		J
2015	01/01	31/12	Activité	100/100	4	0	4	0
TOTAL	des durées	rattachées	à une année		116	76	116	76

⁽¹⁾ Cette durée détermine le pourcentage de pension. Dans son calcul, le temps partiel est pris en compte pour sa quotité réelle. Elle se décompte en trimestres et en jours.

Informations complémentaires

Seules sont mentionnées les données relatives à votre carrière, d'autres éléments pourront être pris en compte au moment de la retraite.

Ce document retrace votre carrière dans la fonction publique de l'Etat. Il est établi en fonction des informations disponibles. Les bonifications et les majorations de durée d'assurance pouvant s'ajouter aux périodes prises en compte pour déterminer le montant de la pension ne sont pas prises en compte dans le présent relevé. Les demandes éventuelles de rectification doivent être adressées au service local du personnel dont vous relevez ou dont vous releviez en dernier lieu.

⁽²⁾ Cette durée d'assurance est prise en compte pour savoir s'il y a lieu de réduire le pourcentage de pension (décote) ou, au contraire, de le majorer (surcote). Dans son calcul, le temps partiel est pris en compte comme du temps plein. Cette durée se décompte en trimestres et en jours, sans arrondi (90 j = 1 trimestre).

RAFP Droit à l'information retraite Rue du Vergne 33059 BORDEAUX CEDEX 02 41 05 30 15 www.rafp.fr



RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

LAURENT BERGER 1 63 10 72 181 385

N° BCR : 02EAR590

	Période		Employeur	Retraite additionnelle		
Année				Montant	Nombre annuel	
Ailliee	Début	Fin	Lilipioyeui	annuel cotisé	de points	
	Debut	FIII		en €	(a)	
2005	01/01	31/12	sce gest paie universite le mans	118	119	
2006	01/01	31/12	sce gest paie universite le mans	119	118	
2007	01/01	31/12	sce gest paie universite le mans	121	118	
2008	01/01	31/12	sce gest paie universite le mans	543	524	
2000	01/01	31/12	universite du mans	75	73	
2009	01/01	31/12	sce gest paie universite le mans	147	141	
2009	01/01	31/12	universite du mans	69	66	
2010	01/01	31/12	sce gest paie universite le mans	127	121	
2010	01/01	31/12	universite du mans	146	139	
2011	01/01	31/12	sce gest paie universite le mans min 801	201	191	
2012	01/01	31/12	sce gest paie universite le mans min 801	205	191	
2013	01/01	31/12	sce gest paie universite le mans min 801	172	159	
2014	01/01	31/12	sce gest paie universite le mans min 801	225	206	
2015	01/01	31/12	sce gest paie universite le mans min 801	303	265	
Total des points RAFP :					2 431	

⁽a) Ce nombre de points acquis chaque année est égal à la division du montant annuel cotisé (part agent + part employeur) par la valeur d'acquisition du point (valeur fixée chaque année par le conseil d'administration du RAFP), le résultat est arrondi à la valeur entière supérieure.

Informations complémentaires

Seules sont mentionnées les données relatives à votre carrière, d'autres éléments pourront être pris en compte au moment de la retraite

Le RAFP a été créé le 1er janvier 2005, il est normal qu'aucun droit à retraite RAFP ne soit attribué avant cette date. Pour toute information complémentaire concernant ce régime, vous pouvez contacter votre dernier employeur relevant de ce régime ou consulter le site internet www.rafp.fr.